

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 AVRIL 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-six** du mois **d'avril à 16 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 avril 2017.**

Date d'affichage : **20 avril 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE - Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2017/17 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : RENFORT DU PERSONNEL EN PERIODE ESTIVALE POUR LES SERVICES
TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, comme tous les ans durant la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel technique (divers travaux de voirie et d'entretien des rues du village, remplacement des agents en congés ...).

Monsieur le Maire propose cette année, d'embaucher un agent supplémentaire sous contrat à durée déterminée et pour une durée de 4 mois maximum, à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel technique pendant la saison estivale dans les conditions énoncées ci-dessus, soit par l'embauche d'un agent supplémentaire sous contrat à durée déterminée et pour une durée de 4 mois maximum, à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO